

LE C.D. 108...HIER EN 1782 !

Nos ancêtres n'ont pas attendu 1996 pour refaire notre voie principale. J'ai retrouvé des documents aux Archives Départementales : il s'agit de parchemins, en très mauvais état, mais le dossier n'a rien à voir par rapport aux travaux de deux siècles plus tard !

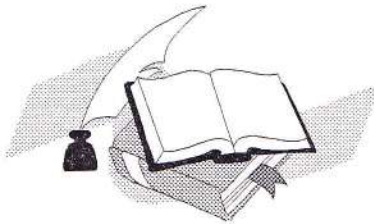
Nous retrouvons une note de 1780 sur laquelle figure les travaux commandés par les ingénieurs des Ponts et chaussées et, effectués par l'Atelier de Charité.

Un autre document donnant la toise (1,949m), du chemin de Saint Rogatien à Clavette et, nous pouvons y lire les données techniques suivantes :

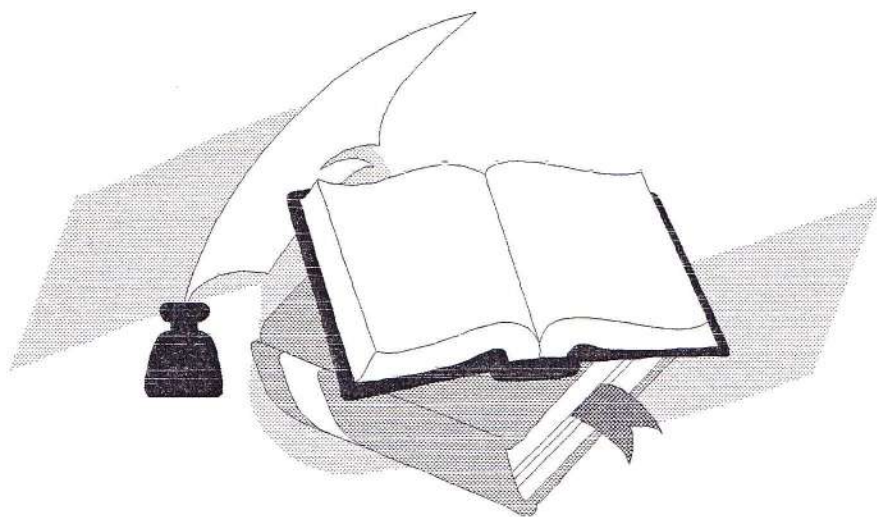
« Traversée du bourg de Clavette d'un seul alignement au dixième piquet planté près l'angle du mur de la dernière maison du bourg du côté gauche soit 170 toises (=330m). Cette chaussée sera faite sur les mêmes dimensions de celle de Saint Rogatien qui à 9 pouces de hauteur (=24cm) sur la bordure et 19 pouces de hauteur(=40cm), qui formera un pied d'épaisseur réuni (1) et 12 pieds de largeur pour quoi il sera employé 1/3 de la toise cube par toise pour la route ».

Ainsi, ce sont les seules données techniques qu'il existait pour réaliser la route, à noter que le bourg, aujourd'hui « Grand Chemin » faisait déjà 330 mètres de long.

1 - C'est à dire: en moyenne, car un pied est égal à 12 pouces soit 34 centimètres.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**



*« Histoires de nos villages en Plaine
d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAULT*

CLAVETTE

PREFACE

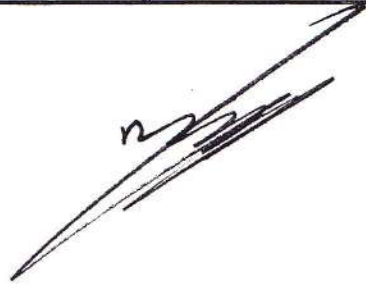
Ce recueil de quelques bribes d'histoires locales, dont je n'ai pas inventé, sont les épisodes de la vie de notre village.

Il est de notre devoir de les faire connaître.

L'histoire n'est pas une fiction mais la réalité !

Regardons la vie en face et ne fermons pas les yeux sur le Passé, comme sur l'Avenir...

Jean-Guy BARREAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Barreault', written over the printed name. The signature is stylized and slanted downwards to the right.

CLAVETTE : POINT DE REPERE POUR L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL ?

Lorsque vous empruntez le chemin de la Cave pour aller vers Montroy, arrivé en limite de commune vous prenez le chemin à droite, dit chemin rural n° 3 de La Jarrie, vous remontez vers Croix Fort en longeant ainsi le fief Rabeau et juste avant d'arriver au CD 110, à droite dans un champ il y a une borne en béton avec une plaque plombée, il s'agit d'une borne géodésique. Il existe la même près d'un pylône de lignes haute tension au fief de Pommerou, tout près du sentier reliant le CD 108 à la ferme de M. Billaud.

A quoi servent ces bornes ? Il s'agit d'un point de la surface topographique dont la position dans l'espace a été déterminée avec précision par des techniques faisant appel à la géodésie. En France ces points sont déterminés et répertoriés par l'institut géographique national (IGN). D'ailleurs si vous prenez une carte IGN vous voyez que ces bornes sont inscrites. La méthode employée est la suivante: les cartes sont dressées avec le support d'un réseau géodésique fait de triangles dont chacun à un côté commun avec l'un de ses voisins. On part d'un point dont les coordonnées sont définies par des visées astronomiques (en France, la croix surmontant la coupole du Panthéon de Paris). De ce point partent les triangles dont les sommets (les points géodésiques) sont toujours en vue directe les uns des autres.

Il y a en France environ 100.000 points géodésiques, les premiers sont installés depuis 1670, les bornes de Clavette ont été posées en 1912.

Depuis les années 60, les distances peuvent se mesurer par le temps de propagation d'ondes radioélectriques (rayon laser).



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

LE TREUIL...une expression typiquement local !

Ils s'appellent Chartier, Arnaudeau, Charré, Bernard, et il y en a bien d'autres mais à quoi pouvez donc correspondre cette définition du treuil ? En Aunis, un treuil était un pressoir alors pourquoi retrouve-t-on aussi fréquemment ce mot dans la désignation de nombreux hameaux ? Il y a une explication bien évidemment, et, il faut bien resituer notre Plaine d'Aunis couverte de vignes jusqu'en 1870, avec laquelle la production viticole enrichissait nos commerçants rochelais.

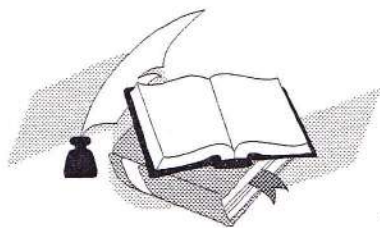
Le vignoble du Grand Fief d'Aunis, c'est ainsi que se nommer la région de notre vignoble dès 1220, avait comme partout en Aunis ou Saintonge deux catégories de propriétaires vigneron :

- il y avaient ceux qui possédaient la terre et les ceps.
- il y avaient ceux qui ne possédaient que la terre.

Dans ce deuxième cas le propriétaire fournissait aux agriculteurs peu aisés une terre où ces derniers plantaient la vigne. A ce moment là, le seigneur percevait alors en retour de cette concession un droit féodal qu'on appelait le droit de complant. Ce droit était acquitté en nature et il faut savoir que cet usage existait encore dans les années 1900. Il y avait en notre Plaine d'Aunis un assez grand nombre de vignes où les ceps et le sol constituait deux propriétés très distinctes et dont le propriétaire recevait de celui du cep, à titre de complant, le cinquième ou le sixième de la récolte.

Alors pour mieux gérer et contrôler ce droit de complant, il fut installé des pressoirs à vin que l'on appelait dans notre « parlé aunisien » Treuil. Ainsi la tâche des agents des seigneurs ou bourgeois était facilitée car ils y venaient prélever la part de leurs mandants, plus aisément que s'ils avaient dû visiter une à une les caves des récoltants et, surtout, avec moins de contestations !

Ainsi dès le milieu du XIII^{ème} siècle, le vignoble du grand fief d'Aunis « était ainsi piqueté de treuils (Jean Dugué) ».



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE : EXTRAIT DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CHEMIN DU LOUP

« Aujourd'hui deux novembre mil huit cent cinquante deux, le conseil municipal de la commune de Clavette étant réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, conformément à la circulaire de M. le Préfet et concernant la réhabilitation du chemin du Loup dans cette commune, le conseil municipal vu la délibération du même conseil pris le 2 mai 1850 à cet effet.

Vu la lettre de M. le Préfet du 13 août 1850 par laquelle il fait connaître que le conseil de préfecture a refusé d'autoriser faute de preuve à l'appui de revendiquer le terrain empiété.

Vu plusieurs titres très anciens qui attestent que le chemin a toujours existé; que de plus c'était autrefois la séparation de vieux fiefs et seigneuries, le conseil municipal renouvelle les vœux émis dans la délibération du 2 mai ci-dessus mentionnée et prie M. le Préfet de mettre sous les yeux du conseil de préfecture les titres ci-joints qui sont aux nombre de sept, plus il demande que le chemin soit établi sur le tableau général des chemins de la commune n°11 et classé 4 mètres de largeur. »

« Aujourd'hui six février mil huit cent cinquante trois, le conseil municipal en la commune de Clavette réuni en séance ordinaire en février, convoqué en l'exécution de l'arrête de M. le Préfet, se sont trouvés présent, M.M. Rousseau, Renaud, Brunet, Couzineau, Guerry, Botton, Poindessous, et Roy maire. Le a déposé sur le bureau :

- 1) le tableau des chemins ruraux de la commune de Clavette.*
- 2) des réclamations et observations auxquelles sa publication a donné lieu;*

Le conseil après avoir délibéré sur chacun des articles du dit tableau, ainsi que sur les réclamations et observations faites . Vu le grand nombre de réclamations et de titres à l'appui pour la terre de cette voie enregistrés au procès verbal d'enquête qui a eu lieu pendant un mois à la mairie,

Considérant que le chemin du Loup et de première utilité et pour ainsi dire indispensable pour l'exploitation des propriétés des fiefs des Hautes Gardes et de Bel Air, le conseil vote la largeur de cinq mètres, estime qu'il y a lieu de déclasser chemins ruraux ceux portés sous le n°11,

De fixer leur largeur conformément aux indications portées à la colonne qu'il demande en même temps, que les observations et propositions consignées par lui dans la 9ième colonne du tableau soient pris en considération ».

CLAVETTE : EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LA CASSE AUX VANNEAUX

« Aujourd'hui douze février mil huit cent soixante, le conseil municipal de la commune de Clavette réuni à la mairie pour la première cession de cette année, conformément la lettre de M. le Préfet du 13 janvier dernier.

Le conseil municipal après avoir délibéré sur les dépenses de l'instruction primaire a décidé qu'il serait présenté à M. le Préfet la demande dont le détail suit:

Cette commune traversée par le chemin de grande communication de La Rochelle à Mauzé un lieu près la commune appelé « casse aux vanneaux » est submergé sinon tous les ans mais très souvent par les eaux de source d'une longueur de 100 à 110 mètres et d'une hauteur de 90 centimètres, bien que annuellement on a rien pour point de mire, de mettre des pierres en tas le long du fossé cela , n'empêche point de nombreux accidents. Cette route pratique pour les communes de Montroy, Saint Christophe, Saint Médard, Virson, Bouhet, Puyvineux et Clavette qui n'ont pas d'autre route fournissant une quantité prodigieuse de voyageurs, aussi avons nous à signaler malheureusement plusieurs accidents, plusieurs voitures renversées, beaucoup de voyageurs qui ont failli périr si ce n'avait pas été le secours des habitants de Clavette, plus que les grands froids , cette mare stagnante gelée et devient impossible de passer.

Le seul moyen de remédier ce serait de lever cette route un peu plus que le niveau des terres du midi, d'y pratiquer un petit pont dans le milieu de la cavité pour que l'eau du nord joigne celle du midi. Cela peut se faire à peu de frais parcequ'il y a beaucoup de terrain au midi qui appartiennent à la route et peuvent pris pour la terre et il n'y aurait que les frais de transport des pierres pour le ferrer . »



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAU**

A LA DECOUVERTE D'UN NOUVEAU CHEMIN : LA RAISE RABEAU !

Le plus vraisemblable des origines de nos villages se trouvent en l'appellation de nos terres, chemins et rues. Clavette n'échappe pas à la toponymie et le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est le chemin en cours de réhabilitation entre « la Cave » et le CD 108.

Nous retrouvons sa trace sur le cadastre de 1829 et, je trouvais étonnant de ne trouver aucune appellation! Mais avec beaucoup de patience et... un peu de chance - les ingrédients indispensables d'un chercheur - j'ai retrouvé un acte établi à la mairie de Clavette le 23 Août 1874 qui nous permet de définir son origine sans aucun doute.

Voici quelques extraits de cet acte:

« les riverains désirent faciliter l'exploitation des parcelles de terre qui leur appartiennent dans le fief Rabeau, et dont la sortie ne peut s'effectuer que par un sentier inaccessible aux charrettes, se constituent en société et arrêtent entre eux les conventions suivantes :...

Tous les surnommés (au nombre de 16) font apport et mettent en commun l'extrémité de leurs propriétés respectives touchant à la raise (1) baptisé du fief Rabeau, sur lesquelles ils accordent réciproquement le droit de passage. Par suite la largeur de cette raise deviendra telle qu'une charrette chargée puisse la parcourir dans toute la longueur sise vis à vis les propriétés des sociétaires. En outre des gares de croisement seront ménagées dans les lieux désignés ci-après:

- chacun des susnommés s'engage à contribuer à l'entretien du chemin en question proportionnellement à l'importance des propriétés dont l'exploitation se trouvera ainsi desservie.

- l'accès du dit chemin par charrette, sera interdit à toute personne étrangère à la société. Pour obtenir cette faculté, il sera obligatoire d'adhérer au présent acte et de s'engager à un exécuter toutes les conventions.

- les gares de croisement, dont il est parlé d'autre part, seront ménagées à savoir: la première, vis à vis les propriétés des sieursX, la deuxième vis à vis les propriétés des sieursY, la troisième vis à vis les propriétés des sieurs ...Z.

- et pour faciliter l'accès du dit chemin à la route départementale n° 17, les sociétaires susnommés prendront passage à la propriété par moitié sur les parcelles de terre appartenant, du côté de l'ouest au dit sieur ...X, et du côté du levant aux dits sieurs ...Y, qui y consentent expressément et à qui les sociétaires accordent une fois pour toutes un indemnité de cent cinquante francs pour jouissance perpétuelle du dit passage et qu'ils paient comptants ce jour aux dits sieurs ... X, Y, qui en donnent quittance par ces présentes et se la divisent proportionnellement aux surfaces de terrain prises sur propriétés respectives.

- l'entretien de cette voie d'accès est également à la charge des sociétaires. Il en sera de même de la construction et de l'entretien d'un aqueduc à établir sur le fossé de la route départementale n°17 au point même où débouche la dite voie.

- une gare de croisement sera aménagée sur cette dernière voie au point de jonction des trois propriétés de sorte qu'elle sera supportée moitié par le sieur ...X, un quart par le sieur ...Y et un quart par le sieur ...Z sans augmentation de l'indemnité stipulée.

- tout droit de pacage sur les dits chemins est interdit, même pour les sociétaires; cependant ils auront le droit de coupe ou de faire couper l'herbe qui pousserait sur ces voies et vis à vis leurs propriétés respectives si bon leur semble.

- le bornage des dites voies sera fait par les soins de commissaires ci-après désignés; de telle sorte que la voie d'accès du chemin de grande communication n°17 à la raise bâtisse, et la raise baptisée elle même aient une largeur de trois mètres au moins, sans préjudice de la largeur convenable à donner aux gares de croisement..... »

A la lecture de cet acte ou l'on parle d'aqueduc, de gares de croisement, de droit d'accès, nous pouvons imaginer que pour l'époque il s'agit pratiquement du passage d'une autoroute...car effectivement pour transformer la raise en un passage de trois mètres pour les charrettes nous sommes dans les proportions d'une route départementale modifiée en route à quatre voies!

Ainsi ce chemin a retrouvé son identité mais il reste encore une inconnue car si nous connaissons le nom de cette raise qui provient du fief du même nom, il nous faut découvrir pourquoi Rabeau?...

« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

1 - Raise (ou Raize): dans l'Ouest, raie de labour laissée ouverte entre deux planches ou deux sillons.

LE C.D. 108...HIER EN 1782 !

Nos ancêtres n'ont pas attendu 1996 pour refaire notre voie principale. J'ai retrouvé des documents aux Archives Départementales : il s'agit de parchemins, en très mauvais état, mais le dossier n'a rien à voir par rapport aux travaux de deux siècles plus tard !

Nous retrouvons une note de 1780 sur laquelle figure les travaux commandés par les ingénieurs des Ponts et chaussées et, effectués par l'Atelier de Charité.

Un autre document donnant la toise (1,949m), du chemin de Saint Rogatien à Clavette et, nous pouvons y lire les données techniques suivantes :

« Traversée du bourg de Clavette d'un seul alignement au dixième piquet planté près l'angle du mur de la dernière maison du bourg du côté gauche soit 170 toises (=330m). Cette chaussée sera faite sur les mêmes dimensions de celle de Saint Rogatien qui à 9 pouces de hauteur (=24cm) sur la bordure et 19 pouces de hauteur(=40cm), qui formera un pied d'épaisseur réuni (1) et 12 pieds de largeur pour quoi il sera employé 1/3 de la toise cube par toise pour la route ».

Ainsi, ce sont les seules données techniques qu'il existait pour réaliser la route, à noter que le bourg, aujourd'hui « Grand Chemin » faisait déjà 330 mètres de long.

1 - C'est à dire: en moyenne, car un pied est égal à 12 pouces soit 34 centimètres.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREAULT*

LE PETIT FIEF DES HOPITAUX ET LA BOULANGERIE

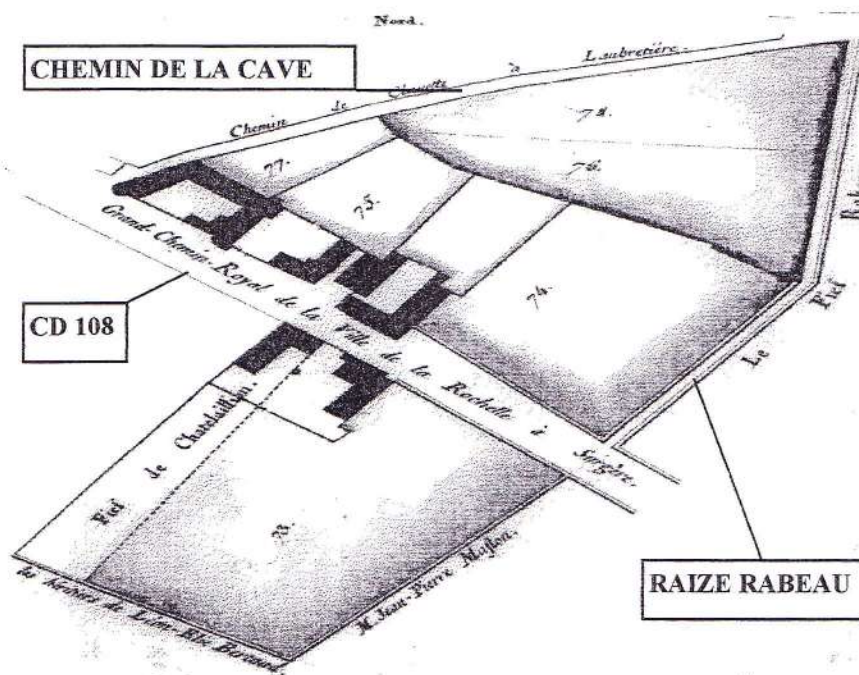
Le plan que vous découvrez ci-dessous date de 1785. Il s'agit d'une photo extraite du Terrier de Bourgneuf représentant le petit Fief des Hôpitaux (1), déposé au greffe *"de la sénéchaussée de la Rochelle en 1785"*. Un terrier est sous l'Ancien Régime un registre foncier qui renferme les données à un seigneur par ses vassaux ou ses tenanciers et contenant la description des terres et le dénombrement des droits, des devoirs et redevances de la seigneurie. En fait il s'agit tout simplement du cadastre de nos jours.

Le terrier de Bourgneuf est un des fleurons des archives de notre Aunis. A cette époque les 3/4 de notre village sont dépendants de la baronnie de Chatelaillon mais deux enclaves importantes dépendent de la commanderie de Bourgneuf:

- le Grand Fief des Hôpitaux dont j'aurais l'occasion de vous reparler;

- le Petit Fief des Hôpitaux: *"renfermés et enclos de murs et fossés, détaché du Grand Fief pareillement situé au bourg et paroisse de Clavette, formant un territoire particulier aussi limité de toutes parts par la mouvance de la baronnie de Chatelaillon"*.

Ainsi l'on peut voir le chemin de la Raize Rabeau qui est officialisé en 1829(2). Sur ce plan on y voit figurer des bâtisses dont les parcelles 75, 76, 77 et 78 appartenaient en 1659 à Jean de La Grange, lieutenant particulier en l'élection de La Rochelle. La parcelle 77 est décrite ainsi: *"Une maison avec tour, four, cour, jardin, ouche et pré."* (3)



La parcelle 75: *"une maison avec une tour couverte de thuyles, cour, puy, chais, écurie, jardin et autres bâtiments, le tout quatre vingt onze carreaux"*.

En face la parcelle 73 avec: *"un corps de maison composé d'une boulangerie dans laquelle il y a un four, une chambre à domestique, une grange, une écurie, toit à vache, volailler, une cour et un puy mixte avec la baronnie de Chatelaillon"*.

En lisant ceci nous nous apercevons que la boulangerie est toujours à la même place depuis plus de 300 ans! J'espère également que les propriétaires d'aujourd'hui des différentes parcelles retrouveront l'origine des fondations des différentes maisons, en tout cas je suis à leur disposition si ils veulent en savoir davantage!

1 - A.D.C.M. Terrier de Bourgneuf réf E 7

2 - Voir Le Tambour n°21

3 - Il semble que ce corps de maison s'appellera par la suite "La maison des trois marchands"



LE TERRAIN COMMUNAL DU GOYAU

Un terrain communal situé sur le fief du Petit Rabeau longe le chemin du Goyau (route de La Jarne). d'une superficie de 15 ares et 10 centiares, ce terrain a été acquis par la municipalité en 1867, l'arrêté préfectoral stipule:

" Vu le projet présenté par la commune de Clavette dans le but d'obtenir l'autorisation d'acquérir de Monsieur Labretonnière un terrain de la contenance de 15 ares et 10 centiares et dans lequel elle se propose d'extraire de la pierre pour le service de la municipalité.

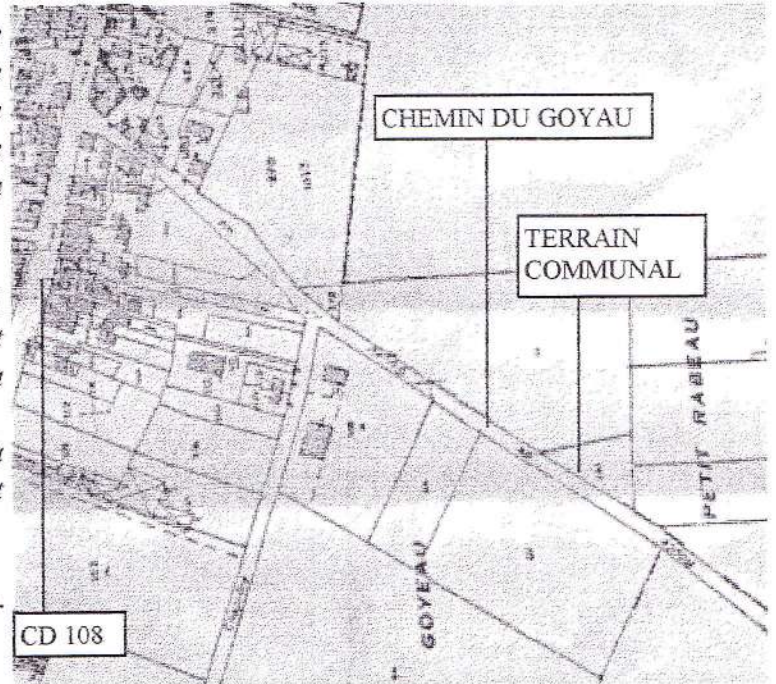
Vu le plan des lieux

Vu la lettre du 3 janvier dernier par laquelle M. Labretonnière consent à la cession de terrain, et déclare en accepter le prix de 250 F offert par la commune à titre d'indemnité.

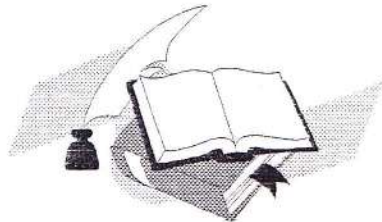
Considérant que le terrain dont il s'agit est facile à exploiter par sa situation, et que les pierres y sont abondantes et de bonne qualité.

Arrêtons:

La commune de Clavette est autorisée, dans la personne de son maire, à acquérir le terrain "



Ainsi les pierres de ce petit champ terminèrent dans les chemins vicinaux qui parcourent notre commune. L'entretien des chemins vicinaux, aujourd'hui appelés communaux, étaient et sont toujours, les préoccupations permanentes de nos communes rurales.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

L'ECOLE DE CLAVETTE : l'histoire de la création de l'école laïque.

L'université nouvelle créée par Napoléon en 1808 divisée la France en académie, mais en fait le primaire reste aux mains de l'Eglise alors que le secondaire et le supérieur passent sous le contrôle de l'état. Il faut attendre la loi Dupuy de 1867 pour donner aux communes le droit de pourvoir à l'instruction primaire dans les communes de plus de 500 habitants.

A Clavette, la préoccupation de nos municipaux pour l'établissement d'une école vint en 1860. En 1861 une demande est faite au préfet par le maire en « vue d'acquérir » terrain et bâtiment pour l'aménagement d'une maison école. Cette première demande portait à la réalisation d'une école de garçons avec un logement pour l'instituteur. En parallèle une demande est faite par le presbytère (1) pour fonder une école de filles.

Dans le dossier nous trouvons mentionné ceci :

« COMMUNE DE CLAVETTE

ACQUISITION ET APPROPRIATION D'UNE MAISON ECOLE

Population de la commune : 565 habitants

Nombre d'enfants de 5 à 13 ans : 60

Nombre des élèves allant à l'école : 45

dont 26 garçons payants et 9 gratuits

dont 13 filles payantes et 3 gratuites. »

Ensuite j'usqu'en 1864, le dossier évolua doucement avec de nombreux échanges de correspondances entre le maire, le préfet et l'académie. Une question restait toutefois en suspens : l'école devait-elle être mixte ?

En 1865 nous trouvons un courrier du préfet qui disait :

« Monsieur le Maire

J'ai examiné le nouveau dossier relatif au projet d'acquisition d'une maison école pour votre commune. D'après l'avis de M. l'inspecteur primaire, la classe est destinée à recevoir les enfants des deux sexes ; il convient, dès lors, que la salle soit divisée par une cloison, que les lieux d'aisances distincts et placés sur des points opposés soient établis en vue du maître, que la cour, enfin soit partagée en deux parties pour servir de lieu de récréation aux enfants de chaque sexe. Je vous renvoie ci-joint les plans et devis du projet afin que vous veuillez bien me faire compléter dans le sens des observations qui précèdent. »

C'est ainsi que l'architecte Massiou de La Rochelle proposa le plan ci-joint avec une évolution importante car il incluait la Mairie. C'est ainsi que le dossier s'intitula : « Ecole, Mairie ».

Le 9 Décembre 1865 la mairie reçoit l'approbation du dossier par le ministère de l'institut publique(2).

Le 14 Juillet 1866, la commune obtient le procès verbal d'autorisation des travaux qui prenaient fin une année plus tard.

Les années passent, la crise phylloxérique ravage nos campagnes et dépeuplent nos villages. En 1901 la population s'élève à 304 habitants dans notre commune et, aussi dès 1899 un arrêté vient modifier la structure de notre école:

« Commune de Clavette - 27 Décembre 1899 -

- 1) Suppression de l'école spéciale de garçons existant dans la commune de Clavette.
- 2) Transformation en école mixte de l'école des filles établies dans la même commune. »

Une classe reste donc vide de nombreuses années et, plus tard les habitants de la commune réclamaient, par pétition auprès de M. le préfet, l'autorisation d'utilisée ce local vide pour devinez quoi... Une salle des fêtes! L' Union Fraternelle oeuvrait déjà sous forme d'association musicale et théâtrale et, recherchait un local. L'académie ne voyait pas cela d'un bon oeil et refusa.

En 1935, un incendie qui se déclara à l'heure du déjeuner ravagea une partie de l'école et, seule était utilisable l'ancienne salle de l'école des filles. La nouvelle école, qui est celle d'aujourd'hui, a été reconstruite en 1952.

1 - Il y avait à cette époque un presbytère à Clavette.

2 - Extrait de la publication dans le journal « La Charente Inférieure » du 18 Octobre 1866, concernant l'acquisition du bâtiment destiné à la maison école:

« Maison d'habitation, sis à Clavette, consistant, au rez-de-chaussée, en trois chambres basses et un vestibule, une portion ayant le long du côté nord quatre mètre quinze centimètres, et, du côté midi une cour, un petit hangar, une petite écurie et trois petits toits, un jardin au nord, le tout désigné au plan cadastral de la commune de Clavette, section A, la maison, la cour et les bâtiments sous le n°245, et le jardin sous le n°246, ayant une superficie totale de dix huit ares quatre vingt centiares et confrontant du levant, par le jardin au sieur Moizeau, par la portion de chai à celle vendue aux époux Quercy et par le reste de la cour à la veuve Vaincaud, mur mitoyen, dans lequel se retrouve un puits commun, du couchant à M. Brunet, mur mitoyen du midi à la route et du nord par le jardin de M. Dupeux, mur dépendant du jardin. »

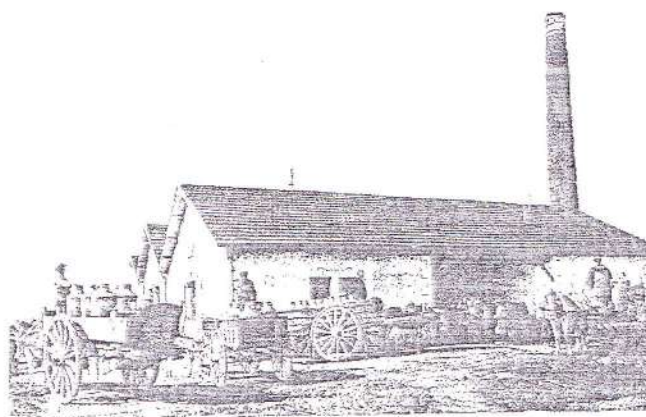


« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE ET SON BEURRE!

Le phylloxéra ayant ravagé nos vignes d'Aunis, il n'est plus question de replanter des ceps: « *les fourrages artificiels, très à la mode l'ont remplacé et l'élevage de vache laitière se développe. Un problème se pose cependant, le beurre que les paysans fabriquent à la baratte s'écoule difficilement ; il est de qualité inégale et son prix n'est pas compétitif.* »(1)

La constitution des coopératives laitières va résoudre ce problème. En 1887, Eugène Biron, conseiller général et paysan de la commune de Saint Georges du Bois, crée la première coopérative, avec pour but principal de fabriquer et de commercialiser un beurre d'excellente qualité. En 1899, il existe 18 laiteries coopératives en Aunis. Celle de Clavette sera créée en 1892, elle fabrique son beurre et ses fromages comme le témoigne cette publicité extraite d'un petit livret publicitaire qui déjà vendait le charme touristique de La Rochelle.



Carte postale de la laiterie pendant l'arrivage du lait. (collection M. Gallais)



Imprimerie Jean Foucher. (collection JG Barreault)

La laiterie de notre village à l'après guerre est classée comme moderne avec une production annuelle de l'ordre de 37.000 hectolitres en 1956. Mais en 1951 débute la production de l'U.L.C. (Union Coopérative Laitière) de la région de La Rochelle qui est approvisionnée en lait de consommation par l'intermédiaire de grossistes que deviennent Clavette, Fonpatour, Sainte Soulle etc...

C'est ainsi que peu à peu l'activité est centralisée à Ayré et ensuite à Surgères, ce qui engendrera la fermeture de notre établissement. Alors, peu à peu, nos vaches laitières disparaissent pour laisser la place à la culture céréalière qui est aujourd'hui devenue industrielle.

Si effectivement le vignoble a fait la gloire de notre Aunis pendant plus d'un millénaire, l'élevage laitier a occupé nos agriculteurs à peine un siècle, et je suis parfois troublé à la pensée de ne plus voir aujourd'hui nos troupeaux traverser les rues de notre village matin et soir...



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAU**L

(1) Extrait de: « La Charente Maritime » par Bordessoulles

CLAVETTE: LE MONUMENT AUX MORTS

La construction du monument aux morts s'acheva en février 1920 par M. Plat Joseph.

Le 18 Juin 1922 le conseil municipal adopte la délibération suivante:

« M. le président donne connaissance au conseil que les obus qui ont été placé au pied du monument par M. Barreau, celui-ci renonce à tout indemnité pour son travail et à cette occasion, à l'unanimité le conseil lui fait toutes félicitations.

Le maire: Gazeau E. »

CLAVETTE: LA BASCULE ET LA CABINE TELEPHONIQUE

Beaucoup se souviennent de la bascule publique qui était au carrefour de la route de Chatellaillon et du CD 108, elle avait été installée en septembre 1911 et rénové en juillet 1932 par Mme veuve Barreau Germaine.

Quant à la première cabine téléphonique, par délibération du conseil municipal du 18 juin 1922, elle a été installée chez M. Bironneau, bourrelier.

CLAVETTE : LA SALLE DES FETES DANS L'ANCIENNE ECOLE DE FILLES EN 1934!

En mars 1934, une pétition de nombreux habitants de la commune réclame l'installation d'une salle des fêtes à l'emplacement de l'ancienne école des filles et tout cela déjà sous l'égide de l'Union Fraternelle!

L'inspection académique réagissait par courrier du 23 mai 1934 adressé au préfet:

« J'ai l'honneur de vous retourner le dossier ci-joint relatif à l'aménagement d'une salle de réunions et des fêtes dans l'ancienne école des filles de Clavette.

L'ancienne salle de classe inutilisée et le petit jardin, situé en arrière, sont enclavés dans le local scolaire. Aussi le projet de construction d'une salle des fêtes ne peut-il être retenu, semble t-il, que si la salle doit être une dépendance de l'école et être confiée à la garde de l'institutrice, comme l'ensemble du local. Encore conviendra t-il que le service scolaire et la jouissance du logement n'aient pas en souffrir.

Il va de soi que les plans et devis devront être soumis à notre approbation et que cette approbation devra précéder tout commencement d'exécution des travaux.

La prudence est d'autant plus souhaitable:

- 1) que les bâtiments scolaires actuellement utilisés sont médiocres et qu'une amélioration importante pourra devenir nécessaire dans un temps proche.*
- 2) que la moyenne des naissances est 6/an depuis 1929.*
- 3) que l'école manque même de préau et n'a pas de cantine. »*

Il y a encore eu ensuite en septembre 1934 un courrier de l'académie et après, le projet a été abandonné.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREAULT*

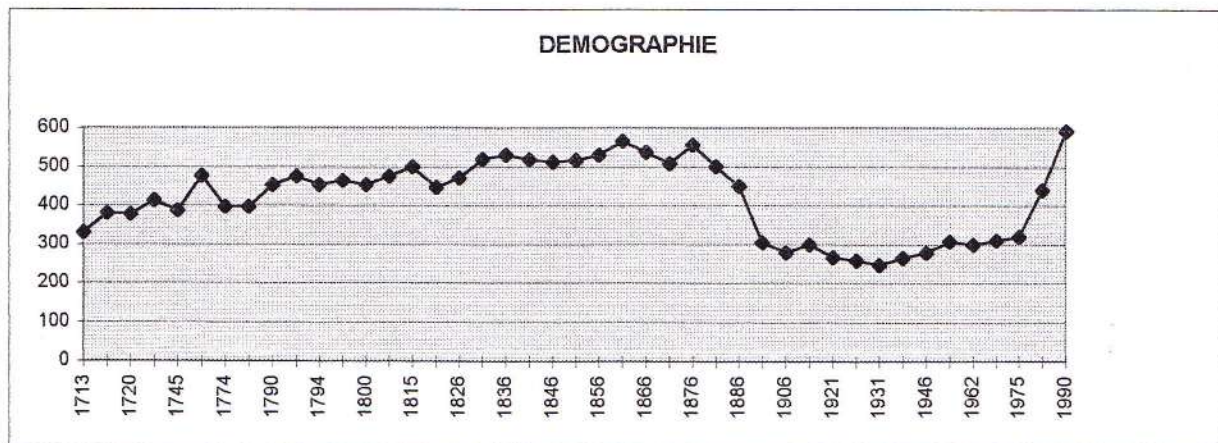
CLAVETTE

SITUATION et DEMOGRAPHIE(1)

INTENDANCE :	LA ROCHELLE
ELECTION :	LA ROCHELLE
SUBDELEGATION :	LA ROCHELLE(depuis 1784) MARANS (avant 1784)
COUTUME :	LA ROCHELLE
PARLEMENT :	PARIS
MAILLAGE :	LA ROCHELLE
GOVERNEMENT :	AUNIS
DISTRICT :	LA ROCHELLE
CANTON :	LA JARRIE
ARRONDISSEMENT :	LA ROCHELLE

DIOCESE :	LA ROCHELLE
ARCHIDIAZONE :	LA ROCHELLE
ARCHIPRETRE :	LA ROCHELLE
VOCABLE :	NOTRE DAME
PRESENTATION :	EVEQUE DE LA ROCHELLE

DEMOGRAPHIE ANCIENNE:		DEMOGRAPHIE CONTEMPORRAINE:	
(nombre de feux)(2)		(nombre d'habitants)	
Année 1709:	103	Année 1790:	453
Année 1713:	100		<i>ou 137 feux</i>
Année 1715:	115	Année 1793:	475
Année 1720:	114	AN II (1794):	453
Année 1731:	125	AN IV(1796):	463
Année 1745:	117	AN VIII(1800)	452
Année 1763:	144	Année 1806:	475
Année 1774:	120	Année 1815:	500
Année 1789:	120	Année 1820:	446
		Année 1826:	470
		Année 1831:	519
		Année 1836:	529
		Année 1841:	517
		Année 1846:	512
		Année 1851:	516
		Année 1856:	530
		Année 1861:	565
		Année 1866:	536
		Année 1872:	508
		Année 1876:	556
		Année 1881:	501
		Année 1886:	448
		Année 1901:	304
		Année 1906:	277
		Année 1911:	298
		Année 1921:	265
		Année 1926:	257
		Année 1931:	245
		Année 1936:	264
		Année 1946:	277
		Année 1954:	306
		Année 1962:	298
		Année 1968:	309
		Année 1975:	319
		Année 1982 :	438
		Année 1990:	592



CLAVETTE : DEMOGRAPHIE(suite)

A la lecture de cette fiche on constate que déjà sous l'ancien régime notre administration comporte plusieurs degrés et ceux-ci méritent quelques explications.

Tout d'abord l'*Intendance* ou dit encore *Généralités* était sous l'ancien régime une circonscription purement financière, qui au XVII^{ème} siècle est divisée en *Subdélégation* administrée par des subdélégués. L'intendance de La Rochelle est créée en 1694 mais il semble que Clavette y appartienne qu'en 1784, auparavant nous dépendons de la subdélégation de Marans.

La *Coutume* est en fait le lieu de rattachement pour la jurisprudence.

Le *Bailliage*, est un territoire soumis à la juridiction d'un bailli, et, la jurisprudence concernant le fermage ou le bail est La Rochelle.

Le *Gouvernement* s'assimile au département si ce n'est qu'aujourd'hui il inclut une partie de la Saintonge.

Le *District* correspond à une subdivision du département établie en France vers 1790 et répond à peu près aux arrondissements actuels.

Quant au découpage ecclésiastique, il n'a guère évolué et notre église a bien toujours comme vocable Notre Dame de Clavette.

L'analyse de l'évolution démographique permet de constater une baisse sensible dans la période 1870-1900 due essentiellement à la crise phylloxérique qui ravage nos vignes et, par conséquent, notre économie. Aussi nos laboureurs n'ont plus de travail et ils sont contraints de quitter la région pour trouver d'autres tâches ailleurs.

Avant 1713 nous n'avons pas de traces précises de la démographie mais je suis persuadé que Clavette existe depuis au moins 1266 car un acte de transaction existe « entre les héritiers naturels de Hugues Boisreau de Clavette, et l'Abbaye de Saint Léonard des Chaumes(1) », qui prétendent que « tous les biens du défunt lui avaient été donnés(2) ». Tous nos villages de la Plaine d'Aunis prennent naissance entre l'an 900 et 1100 et la démographie est parfaitement similaire à celle de Clavette, les mêmes causes ayant eues les mêmes effets!

1- Saint Léonard des Chaumes: commune de Dompierre ancienne abbaye cistercienne.

2- Original sur parchemin à la bibliothèque municipale.(copie à la collection JGB)

LA JARRIE RECHERCHE...UN PRESIDENT!

Lettre de l'administration municipale du canton de La Jarrie au citoyen Maslon, à Clavette.

La Jarrie le 18 Frimaire An 5(1),

« L'administration vient d'être privée de son président enlevé par la mort, et comme le service public au terme de l'article 188 de la constitution, les membres composant l'assemblée en et individuel ont unanimement donné leur suffrage à votre faveur, dans l'espérance que votre civisme ne la refuseraient point d'occuper le remplacement du citoyen Lambert, par intérim et c'est dans cette confiance que je suis chargé de vous en informer et vous prie au nom de l'administration de vouloir bien pour le bien du service public prendre les rênes de notre administration et c'est dans cette versification que je vous adresse le salut de fraternité.

Signé: Debess »

1- 8 Décembre 1796



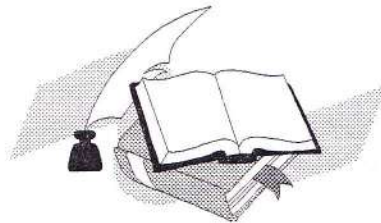
« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

Avec le garde-champêtre, à une certaine époque, il y a également un cantonnier qui est chargé de l'entretien des routes, chemins et voies communales essentiellement. Une délibération du conseil municipal du 14 Août 1921 nous indique les conditions du contrat d'embauche d'un nouveau cantonnier:

« Monsieur le Président a ouvert la séance (le maire est Monsieur Eugène Gazeau) et présente une demande de Monsieur Brunet Jules âgé de 48 ans, habitant notre commune qui sollicite la place de cantonnier communal. Le conseil considérant qu'il est de toute utilité d'avoir un cantonnier communal présente par vote les propositions suivantes:

- le cantonnier commencera ses travaux le 18 Novembre 1921*
 - il sera sous la surveillance du maire*
 - l'embauchage sera du lever du soleil jusqu'au coucher du soleil*
 - les outils nécessaires seront au compte de l'intéressé*
 - les appointements de 180 F par mois*
 - l'intéressé se réserve le samedi de chaque semaine à la condition de remettre en fin de saison les journées non employées et cela sans indemnité.*
- Le conseil accepte à l'unanimité. »*

Aujourd'hui le rôle et les conditions de travail de nos employés municipaux ont évolué, fort heureusement. D'ailleurs si nous avons encore l'outil de communication de notre garde-champêtre nous n'avons pas retrouvé le « dail » de notre cantonnier.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

1- Je remercie le propriétaire de cette photo, Christian Renaud, de nous l'avoir confié et j'en profite pour vous rappeler de ne pas hésiter à me contacter, si vous êtes possesseurs de documents, photos ou vieux sur notre commune et celles de notre Plaine d'Aunis.

2- Extrait des archives de la famille de Montbron (ADCM).

CLAVETTE : EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FETE NATIONALE DU 15 AOUT 1852

« Aujourd'hui quinze août mil huit cent cinquante deux, les membres du conseil municipal de la commune de Clavette en nombre compétent sont réunis extraordinairement dans la salle de la mairie en vertu de l'autorisation de M. le Préfet par la circulaire du 10 courant, sous la présidence de M. Gassot Fougeray (Jean) adjoint, M. le maire étant absent, il a été donné au conseil par le dit Gassot, connaissance de l'autorisation et des.....de la circulaire précitée relative à la célébration de la Fête Nationale de ce jour faisant connaître que les intentions du prince Président sont que cette fête soit célébrée particulièrement par de secours à la classe indigente.

A l'instant même et à l'unanimité, le conseil a arrêté qu'il sera dans la journée délivrée quatre vingt cinq morceaux de pain aux nécessiteux de la commune et que le prix de cette dépense sera acquittée par la caisse de secours précédemment voter par prévoyance.

Le conseil a également arrêté qu'à l'arrivée de la nuit de ce jour, il sera allumé un feu de joie auquel tous les habitants sont invités d'assister. »



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

CLAVETTE : EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Aujourd'hui six février mil huit cent cinquante et un, le conseil municipal de la commune de Clavette étant réuni en nombre compétent sous la présidence du maire, séance ordinaire de février. M. le maire a donné connaissance de la lettre de M; le maire d'Angoulins concernant une plainte contre les parcs à huîtres établie par les.....: »

- 1) Que certains privent les malheureux riverains de se livrer comme autrefois à la pêche aux coquillages.*
- 2) Que ces parcs sont non seulement multipliés à l'exès, mais que plusieurs sont d'une étendue immense au point qu'il y en a offrant au développement de plus 7 hectares.*
- 3) Qui d'ailleurs de ces parcs empêchant le goémon ou vase de venir à la côte et privent par la l'agriculture de cette plante marine propre à faire un premier fumier.*

Le conseil dans une bonne partie des membres ont une connaissance assez approfondie de la côte, objecte d'abord qu'au lieu en priver travail nécessaire à son existence, la classe malheureuse, elle enabondamment et d'une bien autre importance dans l'entretien.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

CLAVETTE AU TEMPS DES CORVEES

Extrait de la délibération du Conseil Municipal le 26 Mai 1816

« L'an mil huit cent seize, nous maire de la commune de Clavette qui m'autorisait à convoquer extraordinairement le conseil municipal de la commune à l'effet de s'occuper du mode d'employ de la prestation en nature de 1816 le susdit conseil assemblé a déclaré qu'attendre que la corvée de 1815 n'a pu se faire qu'en 1816 celle de cette dite année sera fixée à deux jours et qu'il était de la plus grande urgence qu'elle se fasse sur le grand chemin qui conduit de Clavette à La Rochelle, en conséquence nous maire et membre du conseil municipal avons dressé le présent procès verbal. »

M. Roy, maire.

Au moyen âge et sous l'ancien régime, la corvée est du travail obligatoire dû à un seigneur.

Il existe trois types de corvées:

- celles qui assurent la mise en valeur de la réserve agricole
- celles qui permettent l'évacuation des produits de la récolte du seigneur
- et enfin les corvées de service général (construction ou entretien du château, curage des fossés etc.)

Le paysan doit un certain nombre de jours au seigneur et parfois ces corvées sont très lourdes (jusqu'à un jour sur deux).

Louis XIV les transforme en prestation en nature, qui consiste dans l'obligation de travailler gratuitement à la construction et à l'entretien des routes et des chemins.

Peu à peu elles disparaîtront et à Clavette nous n'avons plus trace de ces corvées après 1833.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

UN 14 JUILLET A CLAVETTE...EN 1901 !

Mairie de Clavette

PROGRAMME DE LA FETE DU 14 JUILLET 1901

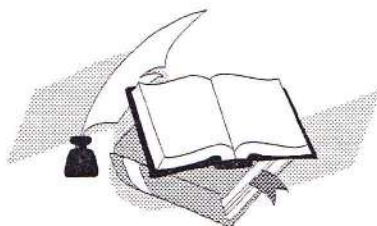
Le matin à 7 heures : distribution de Pain, de Viande, et de Vin aux indigents.

Le soir à 4 heures : jeux divers.

à 7 heures : banquet.

à 9 heures : illumination des bâtiments communaux.

BAL PUBLIC



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE: LA PREMIERE SUBVENTION A L'UNION FRATERNELLE!

Délibération du conseil municipal du 22 février 1924:

« Monsieur le président donne connaissance d'une demande et subvention formulée par M. Annonier Daniel chef de musique pour la société de musique en formation sous le nom: Union musicale de Clavette.

Le conseil considérant que cette association ne peut être qu'instructive pour la jeunesse et intéressante pour la commune, décide d'accorder une subvention fixée par un vote à ce sujet, chaque conseiller remet son bulletin. Au dépouillement il y a 7 oui pour une subvention de 100 F ».

« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREAU*

CLAVETTE : UNE BAVURE SUR L'ETAT CIVIL DE 1892 !

En 1892 est décédé notre illustre maire Jean Roy qui a omis la même année de signer un acte de décès et un de naissance.

Voici ci-dessous la transcription du jugement prononcé par le tribunal civil de La Rochelle qui déclare authentique les actes non signés du décès de Suzanne Labarche et de la naissance de René Georges Alexandre Vignal.

« Au nom du peuple français, le tribunal civil de première instance séant en la ville de La Rochelle a son audience du 23 juin 1892 dont la teneur est ainsi conçue :

La Rochelle le 16 juin 1892.

A Monsieur le Président et juges composant le tribunal civil de La Rochelle, le Procureur de la République Française, soussigné à l'honneur d'exposer ce qui suit : le sieur Roy Jean, maire et officier de Clavette est décédé sans avoir revêtu de sa signature les deux actes suivants :

Primo : l'acte de décès en date à Clavette du 31 janvier 1892 de la nommée Labarche Suzanne.

Secundo : l'acte de naissance à Clavette du 19 mars 1892 de Vignal René Georges Alexandre.

Les deux actes ne sont signés sur aucun des registres tenus en double conformément à la loi, à la mairie de Clavette ainsi qu'il résulte d'une lettre en date du 16 juin courant, de l'officier d'état civil actuel de cette commune. Il y a lieu par suite dans l'intérêt public de faire régulariser ces actes. Requier en conséquence qu'il plaise au tribunal sur le rapport d'un juge, commis pour faire son rapport ; dire que c'est par omission que Monsieur Roy, maire de Clavette n'a pas apposé sa signature sur deux actes sus relatés, que nonobstant cette irrégularité, ils seront tenus pour valables et authentiques ; que le jugement à intervenir sera mentionné en marge des dits actes et transcrit sur chacun des doubles des registres courants de naissance et décès de la commune de Clavette ; qu'enfin le jugement sera pour timbre et enregistré gratis.

La Rochelle le 16 juin 1892.

Le Président signé : Récolet.

Il est heureux tout de même que le jugement considère la naissance et le décès de ces deux personnes sans quoi, au moins, une des deux aurait été dans une situation rocambolesque !



*« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE : CANDIDATURE POUR L'ECOLE

Le 9 novembre 1853 nous trouvons une lettre du maire (M. Roy) qui écrit au préfet en joignant « la déclaration de Mme Geneviève Morin, ancienne élève au château, comme voulant d'établir comme institutrice privée dans cette commune »;

« Copie de déclaration d'ouverture d'une école primaire libre:

Commune de Clavette

Le vingt cinq novembre mil huit cent cinquante trois s'est présenté devant nous, maire de la commune de Clavette, arrondissement de La Rochelle, département de la Charente Inférieure, mademoiselle Morin Geneviève née à La Jarrie, département de la Charente Inférieure, pourvue d'un brevet de capacité pour l'enseignement primaire a été délivré par le recteur de l'académie départementale de la Charente Inférieure le 22 septembre 1853 à La Rochelle, laquelle nous a déclaré, conformément à l'article 27 en la loi de mars 1850, avoir l'intention d'ouvrir une école primaire de filles dans la commune de Clavette département de la Charente Inférieure, la dite demoiselle Morin, a déclaré en outre quel a exclusivement habitée depuis la naissance la commune ci-dessus désignée (La Jarrie) et qu'elle y a exercé la profession de couturière jusqu'à son entrée au château.

Le maire soussigné reconnaît avoir reçu à l'appui avec la présente déclaration, l'acte de naissance et le titre en capacité de la dite demoiselle Morin. Il certifie la présente copie, conforme à la déclaration prescrite au registre sous le n° X il déclare en outre qu'après visite faite au local indiqué pour la tenue de l'école, il a reconnu que le local était convenable et il l'approuve ».

« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAU**

CLAVETTE: SCANDALE FISCAL EN 1714

Au moyen âge et sous l'ancien régime il existaient l'impôt seigneuriale, qui, en fait était un impôt indirect. La personne chargée de récupérer ces impôts s'appelait un collecteur.

Nous sommes en 1710, et nous faisons partie de la baronnie de Chatelaillon. Deux collecteurs de notre pays d'Aunis ont perçu les impôts mais ils ont, semble t-il oublié de redonner l'argent à la baronnie. Bien évidemment cela ne passe pas inaperçu, aussi pour se justifier ils prétendent que ce sont les habitants de notre cher village qui les ont contraint à rayer Clavette de leur liste, ainsi le tour était joué !

Mais une procédure s'engage avec le sieur Jean Tayau qui était le syndic de la commune. Un syndic était une personne chargée de représenter une communauté villageoise et qui était désignée par l'assemblée générale de la communauté.

La cour de l'élection de La Rochelle a été obligé de faire appel auprès de la cour des aides qui était la cour souveraine jugeant les affaire concernant la fiscalité indirecte.

La sentence fut rendue le 10 mars 1714, elle donne raison aux habitants et condamne les collecteurs.

Il faut savoir qu'à cette époque les procès ne font pas partie des moeurs et que tout gagnant est également perdant, le plus mauvais arrangement valant mieux qu'un bon procès et un dicton dit ceci: « *sans les sots les avocats porteraient les sabots!* ». Il est vrai que pour le cas qui préoccupe les clavetais en 1710, ils ne peuvent pas laisser l'affaire en l'état et ils n'ont pas l'intention de payer deux fois leur impôt!



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREAU*L

TABLEAU DES FOIRES DE NOTRE PLAINE D'AUNIS EN 1806 (AN X)

AIGREFEUILLE : 1er Mardi de Janvier, Mai, Aout et Septembre

CIRE : 3ième Lundi de Mars, Mai, Aout, Octobre et Décembre

LE THOU : 29 Juin

THAIRE : 2ième Mercredi d'Avril et de Aout

DOMPIERRE : 1er Vendredi de Juin

LA JARRIE : Lundi de Pâques, 3ième Samedi de Juillet et 2ième Samedi d'Octobre

LA JARNE : 8 Septembre

SALLES : 24 Juin, 3ième Samedi d'Avril, d'Aout et de Novembre

VERINES: 2ième Jeudi d'Aout

Il s'agissait bien entendu de foires commerciales qui revêtaient extrêmement d'importance pour tout le monde et surtout pour l'agriculture.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE CLAVETTE DANS... L'EGLISE MAIS EN 1843 !

En 1843, la commune ne possédait pas encore de salle de mairie, aussi pour procéder aux élections municipales le maire « s'empara » de l'église. Ce ne fut pas du goût de tout le monde, et, bien évidemment il y a eu quelques réactions qui, pour l'époque, avaient une certaine importance.

Monsieur le curé à tout d'abord écrit au vicaire :

« La Jarrie le 1 Juillet 1843,

Monsieur le Grand Vicaire,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Maire de Clavette, vient de tenir l'assemblée des élections municipales dans l'église. Je savais par avance son intention. Je lui ai écrit la semaine dernière, j'ai même défendu au sacristain de donner la clef. Monsieur Roy, le Maire, n'a pas tenu compte de ma lettre. Au refus du sacristain il s'est mis en colère, et a dit que cela en regardait ni le curé, ni le sacristain. Ce dernier fut donc obligé de livrer la clef. Ainsi voilà le lieu Saint profané et les droits du curé méprisés.

J'ai donc recours, Monsieur le Grand Vicaire, à votre intervention bienveillante, et vous prie de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de chose.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Grand Vicaire, votre très humble serviteur. »

Le Grand Vicaire a donc écrit au Préfet :

« Le 3 Juillet 1843

Monsieur le Préfet,

Monsieur le curé de La Jarrie m'informe que Monsieur le Maire de Clavette vient de tenir dans l'église de cette commune l'assemblée des élections municipales. Il ajoute qu'informé du désir de M. le Maire, il avait cru devoir lui en écrire mais que ce dernier n'en a plus ou moins contraint le sacristain à lui livrer les clefs de l'église.

Je vous serai reconnaissant Monsieur le Préfet de bien vouloir représenter à M. le Maire de Clavette tout ce qu'il y a d'irrégularités sous l'acte qu'il vient de faire. »

Je n'ai, hélas, pas la suite mais je crois que Monsieur le curé a été tout simplement mis devant le fait accompli et qu'en fait le Préfet n'y voyait pas d'inconvénient !



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAU

NAPOLEON PAS TOUT A FAIT DEMOCRATE...

En 1801, NAPOLEON BONAPARTE plébiscite les français pour qu'il soit nommé consul à vie. Voici un courrier écrit par le maire de Clavette au sous-préfet.

« Clavette le 9 prairial An 10 (1)

*Le citoyen maire de la commune de Clavette
au citoyen faisant les fonctions de sous-préfet de La Rochelle.*

Citoyen,

J'ay l'honneur de vous envoyer le registre de la majeure partie des habitants de la commune de Clavette qui ont voté et signés en faveur de Napoléon Bonaparte pour qu'il soit consul à vie. Il en est cependant des hauts cotisés qui quoy que préalablement bien avertis n'ont point paru à l'assemblée indiquée le 7 du présent mois a cet effet n'y se sont présentés pour figurer chés moy, il est vraisemblable qu'ils sont d'une opinion contraire ; mais le nombre en est peu considérable.

J'ay l'honneur de vous saluer »

1 - 30 mai 1805



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE : UNE VILAINE PAGE D'HISTOIRE!

Cette scène se déroule en 1620 , La Rochelle est protestante et, à la veille d'une nouvelle guerre contre le pouvoir royal et d'un nouveau siege par le comte de Soissons qui construit le fort Louis.

« Voleries et brigandages des soldats de M. d'Espéron(1) en ce gouvernement.

Suivant lequel advis, M.M. les Rochellois mandèrent à toutes les troupes qui estoient dans le gouvernement qu'elles eussent à se retirer près de La Rochelle, ce qu'ilz firent, dès le dimanche 6e dudit mois de Novembre, sçavoir: ceux de M. des Herbiers à Saint Esloy et ceux de M. le marquis de Bonnivet à Lafons et ceux du capitaine Lespine à Tasdon, et ne feurent si tost deslogez que les troupes dudit sieur d'Espéron feurent loger à Clavette, La Jarrie et Bourgneuf, ausquelz lieux ilz firent mille voleries et brigandages, et mesme contraignoient les paysans de venir quérir en villes des vivres et escrivoient aux prpopriétaires des maistairies et borderies que s'ilz ne leur envoyoyent des vivres, qu'ils mettroient le feu dans leurs dites maisons et bien qu'on leur en envoyast, il y en eust qui ne laissèrent de faire brusler jusques aux gorrans et madiers des treuilz, et y eust de la cavalerie dudit sieur d'Espéron, qui vindrent jusques sur le pont des Salines, et entr'autres M. de la Valette, son filz, et quelques autres et d'autres qui vindrent jusques à la Courbe, et le dit sieur d'Espéron luymesme, vint jusques à Angoulins et feurt dans l'église dudit lieu. »

1- Duc d'Espéron: Bernard de la Valette né à Saintes le 1/5/92. Homme de guerre et homme d'état français, lieutenant général à l'armée de Condé.

CLAVETTE : VOTE POUR LA CAPITALE DU DEPARTEMENT

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION MUNICIPALE DU 25/2/1790 (texte original)

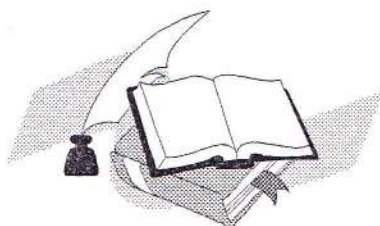
Aujourd'hui vingt cinq février mil sept cent quatre dix, nous, maire, officiers municipaux et notables de la paroisse de Clavette en Aunis, soussignés, nous sommes assemblés en l'église du dit Clavette, sur environ l'heure de midi, relativement à la convocation qui lui a été faite par M. Renaud maire de la municipalité en adhérent à l'invitation qui nous a été faite par le comité permanent de la ville de La Rochelle par une lettre que nous a adressé, messieurs les membres du dit comité, en date du vingt et un du mois signée Raoult président du dit comité, le comte de Gastronneau chamoine, et De Bruey secrétaire, pour délibérer sur un décret de l'assemblée nationale du six du dit mois portant :

« La première session de l'assemblée d'Aunis et de Saintonge, et celle du directoire, se tiendront dans la ville de Saintes. Les sessions suivantes auront lieu alternativement à La Rochelle et à Saint Jean d'Angély, à moins que dans la première session il ne soit proposé à l'assemblée une autre disposition définitive. »

Et comme dans la première session qui doit se tenir dans la dite ville de Saintes, les députés de la Saintonge qui s'y trouveront en plus grand nombre que ceux d'Aunis pourraient déterminés au désavantage de l'Aunis, une disposition définitive en faveur de la Saintonge, et faire décider que Saintes demeurera à perpétuité chef lieu de département ; ce que l'Aunis à grand intérêt d'éviter. Pour y parvenir les citoyens actifs de la dite ville de La Rochelle, capitale d'Aunis se font assemblée le dix neuf de ce mois, ils ont arrêté de présenter une adresse de l'assemblée nationale pour la suppléance d'assurer elle même et dès à présent à la dite ville de La Rochelle le droit d'alternat mentionné au dit décret.

Le sort de la province se trouvant lié à celui de la dite de la ville La Rochelle , sa capitale, pour concourir au vu du patriotisme qui règne entre l'une et l'autre, nous avons délibéré de députer l'un de nos collègues pour prendre connaissance de la sus dite adresse et a y adhérer, s'il le juge convenable ; et pour ce avoue, d'une voix unanime, nommés comme de fait, nous nommons M. Pierre Jean l'un des notables de notre corps aux fins de se transporter samedi prochain vingt sept du présent mois à neuf heures du matin, en la dite ville de La Rochelle, auquel nous donnons tous les pouvoirs requis et nécessaires, de prendre connaissance de la sus dite adresse et d'y adhérer s'il le juge convenable approuvant et ratifiant dès à présent tout ce que le dit sieur Pierre Jean député serra à cet égard.

Fait et arrêté en la sus dite église les jours, mois et an , d'autre part sur les deux heures de l'après-midi ou environ et avons signé la présente délibération et inscrite sur le registre de nos assemblées avec notre secrétaire ainsi que le présent duplicata que nous avons présentement remis au dit sieur Pierre Jean député pour constater de ses pouvoirs ce dont il s'est volontairement chargé et approuvé de s'en acquitté en son âme et conscience et de prendre l'intérêt commun de la province et de sa capitale.



CLAVETTE : LA GESTION DE L'ETAT CIVIL AUTREFOIS

Les registres d'état civil avant 1793 sont tenus par les curés, ils s'appellent d'ailleurs registres paroissiaux et on y trouve :

- Les noms et dates de baptême qui, en règle générale sont effectués le jour même ou le lendemain de la naissance.
- Les noms et dates de mariages.
- Les noms et dates de sépulture.

Toutefois entre 1771 et 1793 ces registres sont tout de même visés par le Présidial de La Rochelle. Par exemple en 1771 en tête du registre de l'année on peut lire ceci :

« Registre des baptêmes, mariages et enterrements de l'église paroissiale de Notre Dame de Clavette pour l'année mil sept cent soixante et onze contenant huit feuillets, coller par le premier et dernier, paraphé par nous Jean François Caduret de Beaupréau écuyer seigneur des Grandes Laisses et de la Moulinette, lieutenant particulier du présidial et sénéchaussée de La Rochelle, président trésorier de France et de la dite généralité.

Fait à La Rochelle le trente décembre mil sept cent soixante dix. »

A partir de 1793 le premier registre d'état civil est effectué par devant un membre du conseil général de la commune élu pour dresser les actes destinés à constater, les naissances (et non les baptêmes), les mariages et les décès.

Voici la transcription du 1^{er} acte de naissance de notre village :

« Aujourd'hui sixième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxième de la République Française, à dix heures du matin par devant moi, Louis Hillaireau membre du conseil général de la commune de Clavette, élu le dernier jour de décembre pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages, décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, Jean Gaillard vigneron domicilié dans la dite municipalité de Clavette lequel assisté Augustin Fleuranceau âgé de quinze ans et de Marie Gabrielle Gaillard âgée de treize ans, le premier demeurant dans le département de la Charente inférieure municipalité de Clavette, le second dans le même département a déclaré à moi Louis Hillaireau que Marie Michelle Garaud son épouse en légitime mariage est accouchée hier cinquième jour du présent mois de mars à midi dans la maison située à Clavette d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de Marie d'après cette déclaration que les citoyens Jean Gaillard et Augustin Fleuranceau ont certifié conforme à la vérité et la présentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Gaillard père de l'enfant et les deux témoins ont déclaré ne savoir signé sauf le soussigné. »

Fait en la maison commune de Clavette le jour et mois et an que dessus.

*Louis Hillaireau
Officier public*

Louis Hillaireau est le premier officier public de Clavette, ensuite vient le premier maire, André Brunet, élu « l'an 2 le douze prairial » (1 juin 1794). Plus tard vers 1875 un maire, qui d'ailleurs est un sacré personnage, devient le premier conseiller général de la commune il s'agit de M. Roy. Il faut attendre 120 ans pour voir notre maire actuel, André Brisson, élu au conseil général !



*« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAULT*

CLAVETTE : DANS LA PREHISTOIRE ET DANS LA LEGENDE

Si bon nombre d'historiens locaux rapprochent notre histoire avec celle du Bas Poitou plutôt qu'avec la Saintonge, notre ami Georges Musset(1) dans l'introduction de son livre, « La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende » nous dit: « *cette idée nous l'avons combattue plusieurs fois, notamment à l'Association Française pour l'avancement des sciences, à La Rochelle. Nous ne recommencerons pas ce plaidoyer. Nous nous contenterons simplement de dire que l'Aunis comme la Saintonge a été peuplé aux époques de la préhistoire, que nous retrouvons dans ce coin de terre les traces de la civilisation de la pierre et du bronze, et que si, toutes choses égales, le nombre de stations (préhistoriques) découvertes en Aunis n'est pas aussi considérables que celui des stations saintongeaises, la raison en est dans ce fait que l'exploration de l'Aunis, à ce point de vue spécial, ne remonte qu'à peu de temps, et qu'un très petit nombre d'archéologues s'y emploient* ».

A ce sujet, en 1884, un article paraît dans la série R.C.M.A.H.(2) dont Clavette est à l'honneur:

« Nouvelles stations préhistoriques aux environs de La Rochelle:

J'appelle l'attention de la commission des Arts, sur les découvertes préhistoriques qui se font aux environs de La Rochelle. Monsieur Martial Guerry a trouvé, depuis deux ans différentes stations de plein air dans les communes de Clavette, La Jarrie, Saint-Médard et de La Jarne. Tous les objets qu'il possédait ont été déposés au mois d'août dernier, qui l'a gratifié d'une médaille d'argent et d'une subvention de 100 F et Monsieur Musset lui a fait la promesse de publier un rapport sur ses découvertes. Depuis il a trouvé une centaine de silex parmi lesquels plusieurs pointes de flèches, deux haches, une scie en parfait de conservation. »

Pour être plus précis, il s'agit de deux stations dites Robenhausien, c'est à dire de l'époque néolithique (environ 2000 ans avant J-C) et M. Martial Guerry les a découvertes:

- une au long du chemin du « Treuil Chartier » à Chassagné, au lieu dit chemin de Bernage
- l'autre au moulin de Clavette, dit Moulin de la motte ou des revenants au lieu dit fief du moulin à vent.

Il y a été découvert de « *de jolies pointes de flèches à oreillettes, des éclats, des nucléus, des haches polies etc... Une jolie hachette en grès a été également trouvée par M. Guerry sur le bord de la route de La Rochelle (1). Il a relevé également « une légère éminence qui pourrait être un tumulus(3) au chemin de Bernage. Le nom du Moulin de la motte indiqueraient également un tumulus détruit (1). »*

C'est à peu près tout ce que nous savons sur la préhistoire de notre village. De tous ces faits il s'en est suivi des légendes et, dans le livre de G. Musset(1), il établit « *un rapport intime qui lie le lieu préhistorique à l'existence de la légende.* » Il en est une qui est en rapport direct avec notre Moulin de la motte ou des revenants, qui a été confirmé par M. Boutard, le secrétaire de la société d'agriculture de La Rochelle:

« Un habitant du Moulin de Clavette avait vu à plusieurs reprises, en longeant le soir le chemin du dolmen(4), sortir du monument des apparitions de diverses sortes, c'était un jour un mouton, un autre jour un chien blanc, tel autre encore une ombre. Il n'était pas toutefois le seul témoin de ces apparitions. D'autres individus avaient eu occasion de les constater. A plusieurs reprises, au milieu de la nuit, il avait entendu ses rideaux grincer sur leurs vergerettes de fer et la terreur l'avait paralysé; un jour, cependant, il eut le courage de demander à celui qui agissait ainsi, ce qu'il voulait de lui.

Un fantôme lui apparut alors qui lui dit que son corps gisait depuis de longues années sous la Pierre-levée(5), et que son âme ne serait délivrée du purgatoire qu'à la suite d'une messe dite à Saint Nicolas de La Rochelle après une procession qui, partant de Clavette, irait passer devant la pierre.

L'habitant de Clavette, après avoir consulté son curé, consentit à faire au spectre la faveur de répondre à son désir. La procession et la messe eurent lieu en grande solennité, et à la fin de la messe, notre Clavetais aperçut une colombe qui prenait son vol vers les voûtes de l'église et qui disparut. »

Cette légende, qui s'est transmise de siècle en siècle, est toujours racontée par le dernier narrateur comme ayant trait à un fait qui se serait passé du temps de son père ou de son aïeul, mais dont, bien entendu, il n'a pas été témoin...

Enfin une chose est certaine, les découvertes de M. Guerry ont bien été reconnues et le Moulin de la motte a bien existé, d'ailleurs je pourrais vous en parler mais ... ce sera une autre histoire!

1- Georges Musset : conservateur de la bibliothèque de La Rochelle de 1879 à 1929

2- R.C.M.A.H. : Recueil des actes de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure

3- Tumulus : grand amas artificiel de terre ou de pierres que l'on élevait au dessus d'une sépulture. La deuxième subdivision l'âge de bronze(environ 1000 avant J-C) correspond à ce que l'on appelle « la période des tumulus ». Ce mode de sépulture, qui ne montrent guère de différenciations sociales, est souvent formée de tertres groupés, parfois surmontés d'un rocher (voir menhir ou dolmen).

4- Dolmen : il s'agit du dolmen de La Jarne.

5- Pierre-levée: dolmen dit de La Jarne mais en fait il est sur la commune de Saint-Rogatien, il a été transporté vers la fin du XIXième siècle au Muséum de La Rochelle.

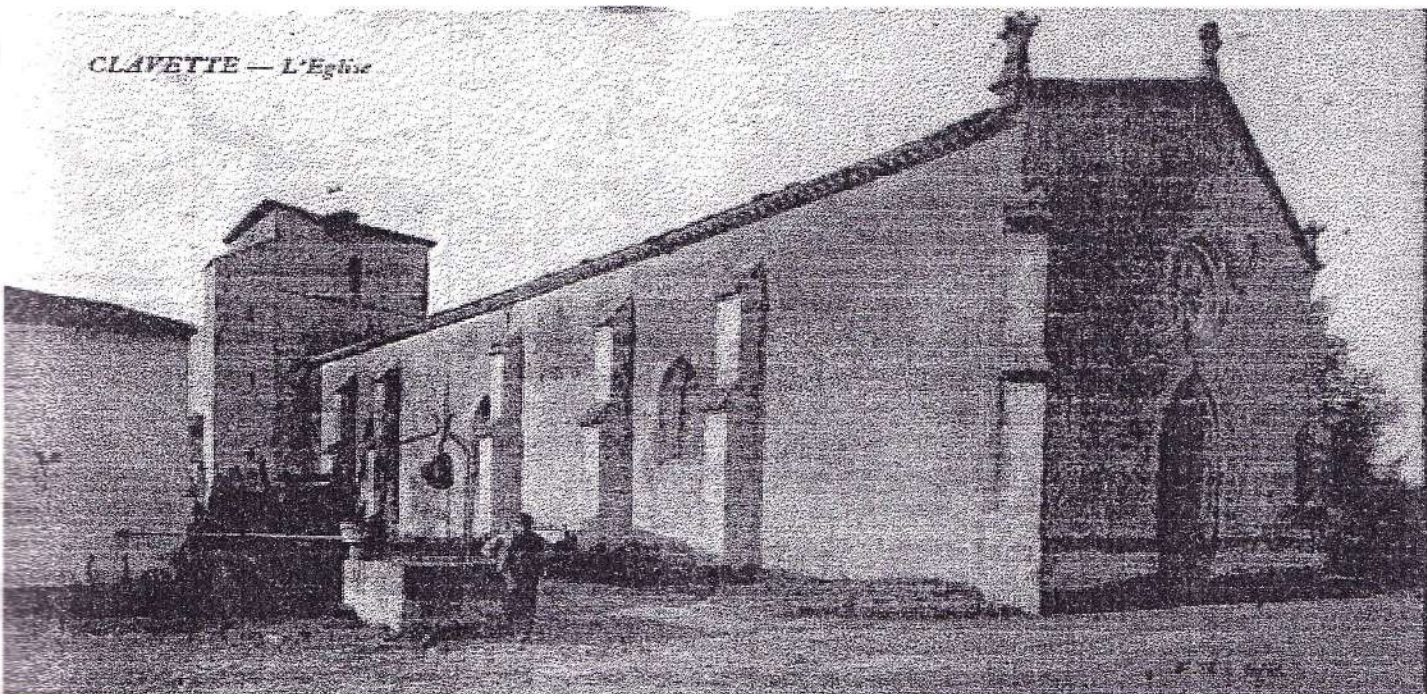


« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par **Jean-Guy BARREAULT**

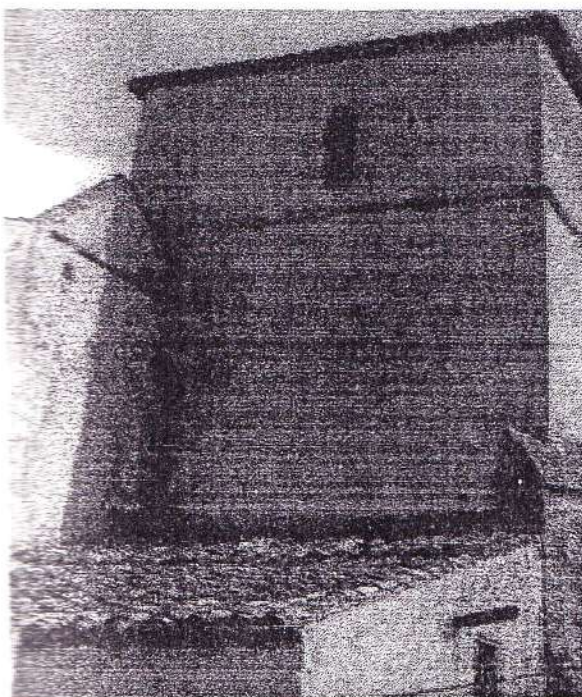
L'ÉGLISE ET SON HISTOIRE

Le 8 janvier 1372 le roi Charles V établit d'une manière solennelle l'existence de la "banlieue" de La Rochelle qui comprend 38 paroisses dont Clavette.

Amos Barbot, célèbre historien rochelais, nous écrit: " le pays d'Aulnis a pour gouvernement La Rochelle, lesquelles paroisses qui font le dit gouvernement sont le nom de leur saint et patron et des bourgs principaux", et il cite Notre Dame de Clavette.



Nous n'avons pas de dates précises quand à la construction de notre église mais de part son architecture l'édifice est construit au XV^{ième} siècle. Yves Blomme(1) écrit : " la paroisse Notre Dame de Clavette provient d'un démembrement de celle Saint-Rogatien qui n'est pas antérieure au XV^{ième} siècle". Cette église subi de nombreuses transformations car à sa construction elle est décrite comme suit : "simple salle rectangulaire sous plafond, cette église n'a conservé d'antérieur au XIX^{ième} siècle que son clocher et l'ancien pignon de la façade occidentale. Ce clocher carré et le pignon aigu qui lui est contigu semblent dater du XV^{ième}, c'est à dire l'origine de la paroisse".



Clavette : clocher et pignon de l'ancienne façade.

La première construction est le clocher que l'on peut imaginer fin 1400, ensuite les registres des visites pastorales(2) nous révèlent les différentes évolutions : "1610, l'église est en bon état", en 1657 "l'église est en partie ruinée", en 1692 "le corps d'église est en bon état", en 1712 "le 26 avril on a commencé à bâtir l'église qui était en partie ruinée par les grands vents, qui se sont faits l'hiver dernier". Ensuite dans les années 1800, de nombreux travaux sont effectués:

- 1867: une partie du plafond
- 1869: restauration et rehaussement du plafond
- 1881: construction de la tribune

Plus récemment l'autel a été déplacé. Tous ces procès verbaux de visites pastorales sont très intéressants, on y apprend même qu'en 1732 il existe " une chapelle domestique au village de Pommeroux, fort bien entretenue".

Autrefois les églises étaient gérées par un conseil des fabriques. Ce conseil de fabrique étaient constitués de l'ensemble des personnes nommé par l' évêque pour administrer les biens et les

revenus d'une église déterminée. Les paroisses étaient donc visitées régulièrement par l'évêché et, voici quelques extraits de ces visites:

1610 : l'église a pratiquement aucun revenu. La fabrique n'a récolté que 4 ou 5 livres, alors qu'autrefois elle en avait beaucoup plus.

1645 : Notre Dame de Clavette dépend du chapitre de Saintes, mais qu'en la paroisse au lieu appelé Pommeroux y avait une chapelle dont il n'y a ni titulaire, ni revenu connu et le revenu de la cure n'est que d'environ 200 livres.

1692 : un acte notarié nous permet de mieux comprendre le rôle des fabriques, un conseil de fabrique a eu lieu le 22 juin 1692 pour admettre "sieur Tayaud et sa femme" au sein de l'église de Clavette. Ils auront droits à un banc en échange de quoi ils doivent fournir une chasuble au curé et une demi douzaine de cierges pour les fêtes de Pâques.

Un autre acte daté du 31 août 1692 confirme que le sieur Tayaud a bien exécuter son devoir.

Au travers des registres de l'état civil, des visites pastorales et des rapports des conseils de fabrique, nous trouvons ainsi la plus grande richesse de l'histoire de notre village.



"Histoires de nos villages en plai d'Aunis"
par *Jean-Guy BARREAU*

- 1- "Les églises d'Aunis" par Yves BLOMME.
- 2 - Les visites pastorales: A.D.C.M., et Evêché.

L'ÉGLISE DE CLAVETTE : HUGUENOTTE au 16^{ième} et 17^{ième} SIECLE.

La Rochelle, ville fortement protestante dans son passé historique, a laissé de nombreuses traces en Aunis et, Jean Claude Bonnin(1) a écrit et édité des documents inédits sur l'histoire des protestants de La Rochelle et du Pays d'Aunis entre 1564 et 1682.

il a dressé une carte des *églises réformées du colloque d'Aunis* et nous y voyons figurer Clavette. La date de fondation de cette église réformée est 1564, tout comme celle de La Jarrie, Thairé, Croix-Chapeau, Salles sur mer, La Jarne et Mortagne. Dans les anciennes églises calvinistes, *chaque église s'organise autour du consistoire, c'est à dire du conseil réunissant les anciens de l'église et le pasteur ou ministre*. Les églises sont groupées en petites divisions territoriales : les colloques. Une province regroupe plusieurs colloques et toutes les provinces se réunissent périodiquement en synodes nationaux. Nous dépendons du colloque d'Aunis.

Les archives restent cependant très pauvres et Jean Claude Bonnin nous écrit certains actes de ces colloques Aunisiens qui se tiennent entre 1564 et 1682.

Sur l'acte du colloque de Thairé, tenu le 2 novembre 1564, figure le nom de *Jean Maynard, ancien de Clavettes*. On peut noter que Clavette s'écrit avec un «s» ce qui a fait l'objet d'une remarque de l'abbé Cholet, érudit rochelais, lors de son *Etude sur l'ancien diocèse de Saintes*:

Le signe du pluriel s'est maintenu dans Jazennes et Gutinières; mais pourquoi le faire disparaître de Clavette, Chaillevette, Mazeroille, où le siècle précédent l'avaient introduits!

Nous n'en connaissons certainement jamais la raison.

Donc le sieur « Jean Maynard » participait à ce colloque lors duquel il a été décidé, entre autres, *que les gentizommes, diacres, anciens et autres des églises réformées de ce dit gouvernement passeront procuration (à blanc) pour aller en Court et présenter requête à la majorité du Roy nostre sire aux fins d'avoir plainement l'exercice de la religion en la dite ville et gouvernement*.

Il ne semble pas que Clavette a été une grande plate-forme pour cette église réformée malgré la dépendance de La Jarrie ou de Bourgneuf. Notre église dont la construction du clocher date au maximum du 15^{ième} siècle était sous la domination complète de l'évêché. Aussi ce passage dans le protestantisme n'a été que furtif.

La dernière trace que l'on trouve, elle date du 1^{er} avril 1770; il s'agit d'une abjuration prononcée par un tonnelier du village âgé de 55 ans ayant reconnu et déclaré *hors la vraie église il n'y a point de salut de sa propre volonté* et, sans aucune contrainte *a fait la profession de foi catholique, apostolique et romaine et abjuré l'hérésie de Clavette, et renoncé à toutes les espèces d'hérésie entre les mains du curé, de laquelle le dit curé lui a donné publiquement l'absolution en vertu du pouvoir qu'il en a obtenu en date du 23^{mas} dernier*.

Peut être ainsi se tourner une page de l'histoire des Huguenots à Clavette, qui malheureusement laissa en Aunis et surtout à La Rochelle un passé qui reste douloureux.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAU

1- Jean Claude BONNIN: « Colloques Huguenots de l'Aunis »

CLAVETTE ET SON ILLUSTRE CORBILLARD!

Origine du mot: corbillard, issu de Corbeil, nom propre, car il était initialement un coche d'eau (bateaux à voyageurs qui naviguaient sur les cours d'eaux) qui faisait le service entre Paris et Corbeil. Ensuite il devient ce que l'on sait tous, une voiture pour transporter les morts le jour des funérailles.

A Clavette ce corbillard est certainement une des pièces les plus historiques que la commune conserve et utilise encore.

Je n'ai pas réellement trouvé son origine, mais nous retrouvons son local de stockage sur les plans de l'école de 1877. Il appartient à l'époque à un syndicat agricole.

En 1907 une polémique s'installe sur le lieu de stockage du corbillard, car pour récupérer ce local, la municipalité souhaite le stocker dans la salle de l'école des filles qui est désaffectée. Mais l'inspection académique (encore elle !) s'y oppose et une multitude de courriers s'échangent entre la mairie et l'académie.

Le préfet va trancher en interdisant le stockage du corbillard dans l'ancienne école par courrier du 17 août 1907.

Il sera stocké dans un bâtiment du presbytère qui était inoccupé par décision du conseil municipal le 8 novembre 1908.

En 1909, le conseil municipal vote un crédit pour la transformation du corbillard à bras, en corbillard monté sur roue telle que nous le connaissons aujourd'hui.

En mai 1924, le corbillard « *est placé dans le cabanon qui se trouve derrière le mairie* ».

Ensuite, un local spécial lui fut attribué en face de la salle des fêtes, là où nous le trouvons aujourd'hui.

Il est peut-être bizarre de raconter l'histoire d'un corbillard mais malgré sa triste utilisation, nous, les « illustres » clavetais nous savons qu'il fait maintenant parti de notre légende : *Un jour peut-être, il parlera...alors, ce jour là, il ne reviendra pas...ou, nous ne serons plus là...,et, encore, il nous emmènera.*



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE : LE PRESBYTERE

Acquisition et appropriation d'un presbytère : affaire commencée en novembre 1856.

En 1858 la question est posée pour acquérir la maison de M. Régnier pour en faire un presbytère.

Le 20 mai 1859, la commune acquit le presbytère qu'elle revend le 3 avril 1939 à Ernest Dupeux par l'acte suivant:

« Commune de Clavette:

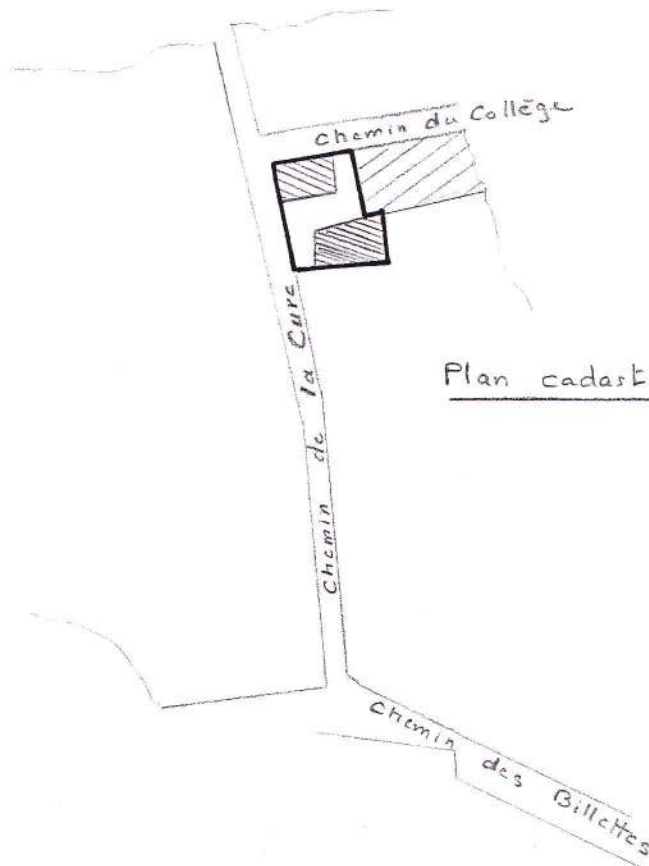
Une propriété ayant servie de presbytère communal comprenant maison d'habitation composée de: rez de chaussée avec cuisine, deux chambres et un débarras et, d'un étage avec trois chambre et un grenier.

Ecurie et chai cour avec puits et timbre entre ces bâtiments, autre cour au levant et jardin au midi.

Le tout d'un seul tenant cadastré section A n°536 comme couvrant une superficie de 490 m2 confrontant du levant M. Annonier et M. Brisson, du midi à M. Annonier, du couchant et du nord à un chemin.

Droit de communauté au quéreu et au puits qui se trouvent au levant de l'immeuble droit de passage à pieds le long du mur de clôture midi pour aller au quéreu et au puits sur le terrain de M. Brisson. »

Nous n'irons pas chercher plus loin l'origine du nom du chemin de la cure, le plan ci-dessous est largement significatif.



Plan cadastral 1829

« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAU

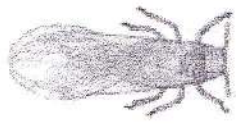
LE PHYLLOXERA ET NOTRE VIGNOBLE AUNISIEN AVANT 1870

Nous sommes en 1870, Clavette et notre campagne aunisienne ont leur ressource principale dans l'agriculture et plus particulièrement celles de la vigne. *La gloire des vins d'Aunis fait la richesse de La Rochelle et jouit d'une grande réputation.* Henri Adéli écrit vers 1230-1260 « la bataille des vins » où il met en scène les principaux crus de son temps et Jofroi de Waterford quand il vante, à la même époque, les vertus médicinales du vin d'Aunis : « *le vin d'Aunis de La Rochelle est fort sec et de douce saveur; et il affecte considérablement celui qui en boit beaucoup, à la tête et au corps, mais il délivre bien le ventre, c'est la raison pour laquelle les médecins conseillent de le boire au coucher* »(1). Ce qui fait, en vérité la qualité et la réputation des vins d'Aunis, c'est qu'ils se conservent mieux que les vins septentrionaux, qui aigrissent dès avril.

Il faut savoir que 50% de nos terres sont occupées par le vignoble et, font la richesse de nos agriculteurs ou plutôt celle de nos commerçants rochelais. Mais, voilà c'est sans compter sur l'importation d'une petite bête qui se fait appeler phylloxéra! Nos élus s'en préoccupent beaucoup et notre maire, M. Roy, qui participe à une commission départementale spécialement instituée pour lutter contre le ravage du phylloxéra. Le comte Anatole Lemerrier est le président et, le docteur Ménadier le vice président l'auteur d'un rapport d'une vingtaine de pages pour analyser et donner les moyens de lutter contre cette épidémie qui détruit une grande partie de l'économie agricole de notre pays.

Ce phylloxéra vit depuis longtemps aux Etats Unis mais il n'existe pas en Europe, les premiers points d'attaque sont presque toujours dans le voisinage des cépages américains. Et, combien même ses importateurs nient son origine américaine, il est évident que le phylloxéra provient des plants américains.

Sa première apparition en 1863, à Pujault, petite ville du Gard, mais son invasion remonte vers 1860. Dans notre département on le découvre à Montils en 1873. Sa progression en général va du Sud vers le Nord. A cette époque nous voyons mal comment cette épidémie peut cesser sans traitement tellement aucune vigne n'y résiste. Sur 168.950 hectares de vigne que possède la Charente Maritime en 1875, 135.500 hectares sont touchés en 1877!



phylloxéra ailé

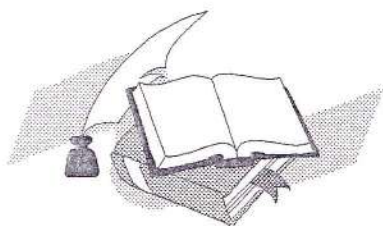
Le phylloxéra est ailé et, aux mois de l'été, il vole ou est porté par les vents. Ensuite il pénètre dans le sol par ses fissures et gagne les racines et il pond. Une mère pondeuse peut, dans le cours du printemps et de l'été faire neuf pontes et, par reproductions successives arrivent à produire 25 à 26 millions de phylloxéra. Il a été démontré que les phylloxéras souterrains pouvaient se reproduire trois ans sans l'interventions des insectes sortant de l'oeuf d'hiver!

Aucun cépage français n'y résiste et au niveau des sols, en dehors des terrains contenant au moins 95% de sable, ils sont envahis sans exception. D'ailleurs lorsque l'on arrache les vignes il faut attendre trois ou quatre mois avant de replanter.

De nombreux essais de traitement pour lutter contre cette maladie sont faits mais le plus efficace est le sulfure de carbone ou le sulfocarbonate de potassium qui déjà retardent au moins l'envahissement et la destruction. Il faut donc faire des trous et, à l'aide d'injecteurs, on introduit le produit. Pour un hectare de vigne il est nécessaire de faire 20.000 trous et, en règle général deux traitements sont conseillés, un après les vendanges et l'autre au printemps.

Le vignoble aunisien est ainsi détruit et les agriculteurs ne veulent pas replanter. La différence de notre vignoble par rapport à celui de Cognac est que notre vin ou, plutôt nos eaux de vis sont fortes mais de qualité moyenne. Nous n'avons pas de réserve, la récolte est brûlée et vendue dans l'année, alors que les eaux de vie de la région de Cognac sont stockées. Ainsi elles prennent une valeur qualitative et les techniques de vieillissement ne cessent pas d'évoluer en donnant une « noblesse » au produit. Les stocks sont importants t, les vigneron ont ainsi le temps de maîtriser la maladie et, replantent! Notre Aunis va donc connaître une mutation agricole et, nous voyons arriver la vache laitière! Mais là encore c'est une autre histoire!....

1- Extrait de « Paysans Charentais » François La Bruyère.



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREAU*

CLAVETTE AU TEMPS DU BAN DE VENDANGE!

Nous sommes en 1838, et de tout temps la fixation de la date des vendanges fut une grande importance. En effet il en dépendait pour la qualité des vins. Avant 1789, elle est fixée par le seigneur ou la baronnie locale, ensuite elle est définie par un arrêté municipal.

Le signal est donné parfois dans les villages par une sonnerie spéciale de la cloche communale ou par affichage à la sortie de la messe.

Voici l'arrêté municipal qui annonce les vendanges d'octobre 1838:

« En l'avis de messieurs les commissaires après l'examen et visite qu'ils ont fait dans les vignes de la dit commune de Clavette:

Le maire de la commune édite l'arrêté suivant:

Article 1er: il est permis de vendanger à tout propriétaire qui possède des vignes, qui ne payent aucun droit, le mercredi 3 octobre et jours suivants

Article 2: Tout propriétaire ayant des vignes qui versent des dîmes ne pourra les vendanger que le lundi 8 octobre.

Article 3: Tout propriétaire qui sera surpris à vendanger hors les jours fixés dans les deux premiers articles, sera en contravention au dit arrêté et sera poursuivi.

Article 4: Le garde champêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait et clos à la mairie de Clavette le 8 Octobre 1838 ».



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par *Jean-Guy BARREULT*

CLAVETTE A LA UNE DE LA TECHNOLOGIE AGRICOLE EN 1900!

Histoire de charrue de Dombasle à Brabant...

Les années 1860 - 1880 sont décisives pour l'équipement des labours: on abandonne partout les vieilles charrues en bois sans avant train, et, on les remplace par une charrue légère, la vigneronne.

Une des premières charrues améliorées est celle de Dombasle. Elle est conçue à l'origine avec deux mancherons et sans avant train. La question de l'avant train reste controversée jusqu'à ce qu'on comprenne que son poids n'ajoute pratiquement rien à la résistance à l'avancement. Mais si elle convient bien aux façons du vignoble,

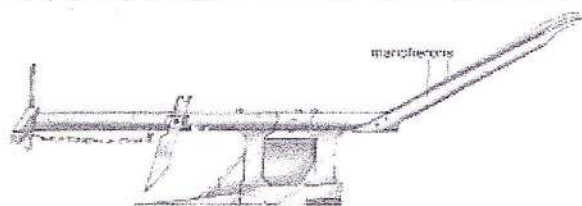
elle est beaucoup moins performante dans les champs. L'investissement de deux charrues aurait été beaucoup trop élevé.

Dans les régions céréalières, on s'équipe plutôt d'une lourde charrue, le Brabant, sorte de Dombasle améliorée, plus facile à diriger et offrant le grand avantage de pivoter sur elle-même au bout du sillon, ce qui évite au laboureur d'affecter une partie de son champ au traditionnel chaintre, l'espace non cultivé destiné à faire tourner la charrue. La tendance à l'alourdissement du train est nette dès 1880 dans les plaines d'Aunis, liée à l'alourdissement au développement des plantes sarclées, betterave en particulier et dans les champagnes céréalières de Saintonge.

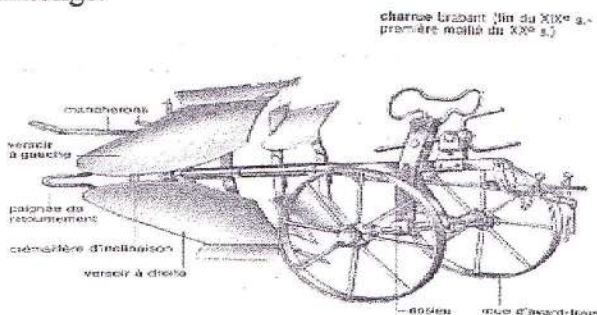
Dès 1900, à Clavette, le Brabant double y devient même l'instrument privilégié, tractée en Aunis par deux ou trois chevaux en flèche.

Bien que lourde, restait d'un maniement facile, ce qui permet aux femmes et aux enfants de labourer pendant la guerre de 14-18 pendant que les hommes sont partis à la guerre.

Clavette est donc ainsi un des premiers village à tester un nouvel outil dont la technologie ne cessera d'évoluer par la suite.



charrue Dombasle
(début du XIX^e s.)



charrue brabant (fin du XIX^e s. -
première moitié du XX^e s.)



« Histoires de nos villages en Plaine d'Aunis »
par Jean-Guy BARREAU

Source de renseignements: « Paysans charentais » de Julien Labruyère.